



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 novembre 2017 à 11 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Annie Bel et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 15 novembre 2017. Réunion sans condition de quorum faisant suite à la réunion du 15 novembre 2017 convoquée le 19 octobre 2017 et qui n'a pu se réunir en l'absence de quorum.

3 – RÉFORME DE MATÉRIELS

Vu le rapport n° 5.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Vu le règlement de cession des biens meubles appartenant au domaine privé, approuvé par le Conseil d'Administration.

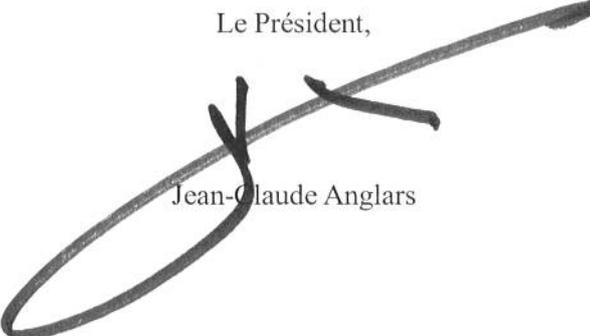
Considérant que le SDIS a actuellement un certain nombre de matériels (listés en annexe) endommagés ou ne donnant plus satisfaction qu'il y a lieu de désaffecter et de sortir de l'inventaire du patrimoine du SDIS pour permettre leur vente, leur cession gracieuse ou leur destruction et considérant par ailleurs que des demandes de don sont parfois formulées par des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- décide de désaffecter et de réformer les matériels portés sur la liste ci-jointe,
- autorise le Président à signer les actes afférents à leur vente, à leur cession gracieuse, à leur don ou à leur destruction.

Fait à Rodez, le 29 NOV. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars

